

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 8 octobre 2013;
- ▶ Décision Budgétaire Modificative n°3;
- ▶ Admission en non-valeur;
- ▶ Tarification des tests TOEIC 2013-2014;
- ▶ Modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique 2013;
- ▶ Bilan 2011-2012 et programme de prévention 2013-2014;
- ▶ Présentation des comptes de Valutec 2012;
- ▶ Présentation de la politique du CEPPEPES;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 8 octobre 2013

M. le Président demande si les conseillers souhaitent apporter des modifications à ce compte-rendu.

Mme M. Ledoux souhaite que son intervention page 3 soit complétée ainsi « ... *et notamment le fait que la soutenabilité financière ne soit pas remise en cause* ».

M. P. Rutkowski précise, page 3, que les personnels des catégories C vont accéder à « *un alignement sur un taux interministériel* ».

M. O. Birembaux souhaite modifier un certain nombre de points : page 3 : « ... des primes de fin d'année pour les *collègues* en CDI », page 6 : modifier la partie relative à la documentation, page 7 : « *avant le 30 août* », page 8 : « ... ce type de point à l'ordre du jour *fasse l'objet* », et page 9 : « ... le port du voile *ne permet pas l'identification de l'étudiante et peut permettre ...* »

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, souhaite que soit ajouté page 4, « *qu'au total, les heures complémentaires diminuent de près de 6%* ».

Après la prise en compte de ces modifications, M. le Président soumet ce compte-rendu au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°3

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, évoque tout d'abord le dialogue budgétaire en cours avec les composantes et les services, dans le cadre de la préparation du budget initial 2014. Il évoque le gel nécessaire de plusieurs emplois dans la campagne d'emplois afin de boucler ce budget qui sera présenté au prochain Conseil d'Administration.

M. le Président évoque la co-signature d'une lettre, par 17 Présidents d'universités, sur la situation financière préoccupante des universités. Une relation constructive s'est instaurée avec le Ministère et la CPU a relayé cette inquiétude avec un autre courrier.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente alors la dernière DBM de l'année, d'un montant modeste, puisqu'elle représente moins d'1% du budget initial. Cette DBM va impacter le résultat par la prise en compte du rapprochement des inventaires physiques et comptables et des sorties d'inventaire qui en découlent (à la demande des commissaires aux comptes) ainsi que l'actualisation de la dotation aux amortissements. Cette ouverture de crédits atteint 920 000€. La DBM de rattachement atteint 149 930€ (dont 140 930€ en fonctionnement et 9 000€ en investissement). La DBM de transfert de la masse salariale vers le fonctionnement s'élève à 117 700€ (dont 28 700€ pour la FDEG, 70 000€ pour l'IAE et 19 000€ pour la DSI).

M. le Président le remercie et demande si les conseillers ont des questions sur cette DBM.

Mme M. Ledoux s'étonne que cette DBM ne soit pas passée en Commission des finances avant la présentation en Conseil d'administration.

M. F. Vaganay lui répond qu'à terme le conseil des Directeurs de composante préparera le CA et les points financiers concernant la recherche sont étudiés en Commission Recherche et ceux concernant la formation, en Commission formation et vie étudiante. En période transitoire et compte tenu de la technicité et du faible montant de cette DBM, il a été décidé de ne pas réunir la Commission des finances pour ce seul point.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute qu'en période de gouvernance transitoire, les Directeurs de composantes, qui siègent déjà en bureau élargi, seront plus associés à la préparation du CA. Cette période transitoire, d'une durée maximum d'un an, doit nous permettre de mettre en conformité nos statuts.

En l'absence d'autres questions, M. le Président soumet cette DBM N°3 au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Admission en non-valeur

M. V. Guidez, Agent comptable, présente une facture d'un montant de 3705,75€ pour la formation en licence professionnelle PMOE d'un salarié dont la société est en redressement judiciaire. Cette facture a été déclarée irrécouvrable par le mandataire judiciaire. Il convient donc de l'admettre en non-valeur. Il rappelle que les créances irrécouvrables d'un montant

inférieur à 150€ sont désormais soumises à la signature du Président, par délégation de pouvoir du CA. Un récapitulatif sera régulièrement présenté aux conseillers.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Tarification des tests TOEIC 2013-2014

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, rappelle que, soit le test TOEIC fait partie de la maquette de la formation et est pris en charge par la composante, soit il n'en fait pas partie et les étudiants désireux de le passer peuvent le faire et ce test leur est refacturé. Pour l'année universitaire 2013-2014, le tarif s'élève à 39,99€ TTC. Pour mémoire, le coût était de 38€ TTC l'an dernier.

Mme C. Follet précise que pour l'ISTV, le test est gratuit la première fois puis facturé à l'étudiant s'il échoue et le retente.

M. T. Leclercq, élu étudiant, déplore que trop peu d'étudiants passent ce test TOEIC (mis à part à l'ENSIAME où il est obligatoire). Il voudrait que l'établissement prenne en charge une partie du coût pour les inciter à le passer. Enfin, il évoque le CLES, certes gratuit, mais non reconnu par les entreprises.

M. le Président souhaite que le CLES puisse s'imposer face au TOEIC et sa gratuité n'est pas synonyme de qualité moindre.

Mme M. Sforzin ajoute que c'est au CLES de démontrer sa valeur.

Mme M. Descargues-Grant demande à M. Leclercq pourquoi, à son avis, le CLES n'est pas reconnu en entreprise.

M. T. Leclercq lui répond que la plupart des dirigeants d'entreprises ne connaissent pas le CLES. Il faudrait pouvoir trouver une correspondance entre le niveau 1 ou le niveau 2 du CLES et un score au TOEIC.

M. F-X. Cuminal estime qu'il y a un peu de communication à faire autour du CLES. Toutefois, il est facile pour un recruteur de tester le niveau de conversation en langue étrangère d'un étudiant rapidement.

Mme M. Descargues-Grant se souvient d'avoir converti en CLES un score au TOEIC. Elle conçoit qu'il faille communiquer sur le CLES et introduire de la lisibilité.

En l'absence d'autres questions, M. le Président soumet ce tarif au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique (PES) 2013

M. le Président évoque en premier lieu le remplacement de la prime d'excellence scientifique à partir de 2014 et le retour de la prime d'encadrement doctoral et de recherche. En second lieu, il rappelle la procédure en vigueur en 2013 : les enseignants-chercheurs candidats remontent

leur dossier à l'instance nationale d'évaluation qui leur attribue une note globale : A, B ou C. La note A signifie : « devrait bénéficier de la PES », la note B : « pourrait bénéficier de la PES » et la note C : « ne devrait pas bénéficier de la PES ». Pour l'UVHC, 42 collègues ont postulé et le résultat est le suivant : 5 A, 13 B et 24 C. Il est proposé d'attribuer la PES à tous les candidats ayant obtenu la note globale A (montant inchangé de 7 000€ quel que soit le corps d'appartenance), et parmi les candidats ayant obtenu une note globale B, aux enseignants-chercheurs ayant obtenu un A en production scientifique (montant alloué inchangé de 4 000€). Cette proposition a reçu un avis défavorable du comité technique (3 contre, 2 abstentions, 2 pour) au motif que la recherche est collégiale et non individuelle.

M. O. Birembaux ajoute que les pratiques dépendent de la section CNU. Les mathématiciens s'auto-sanctionnent et certains ne déposent pas de dossier s'ils savent qu'ils vont avoir un « C ». En 25°- 26° section, ils font des classements en fonction des corps d'appartenance (Maîtres de conférences et Professeurs).

Mme C. Follet demande combien de Maîtres de conférences vont avoir la prime.

M. le Président lui répond qu'il y a 2 MCF sur parmi les 5 ayant la note globale A et 1 sur 8 avec la note B.

M. O. Birembaux aimerait avoir la répartition par laboratoire et demande quand les collègues seront informés.

M. le Président lui répond qu'il n'a pas les données disponibles immédiatement. Quant à la notification, elle se fera par courrier à l'issue du Conseil scientifique restreint.

M. P. Chabasse ajoute que dans le projet de décret, l'instance nationale disparaît. Aussi, l'évaluation pourra se faire soit par le CNU, soit organisée par la Commission recherche de l'établissement qui pourrait confier cette étude à des experts externes.

M. le Président revient sur une question récurrente du Comité technique qui demande une publication des collègues bénéficiaires de cette PES.

M. P. Chabasse précise qu'il s'agit d'un régime indemnitaire avec notification individuelle et qu'il est toujours délicat de divulguer des informations sur une rémunération accessoire sans l'accord des intéressés. Certaines informations peuvent être incluses dans le bilan social de l'établissement (origine des structures, répartition homme/femme..).

M. F. Barbier s'avoue étonné de la réaction des collègues ne souhaitant pas voir publier ce résultat. Les enseignants-chercheurs sont des compétiteurs, constamment dans une démarche de concours. Il ne comprend pas leur réserve.

M. le Président lui répond, qu'à l'inverse, il se demande en quoi cela peut intéresser le CT de savoir qui a obtenu cette prime. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote sur ces règles d'attribution de la PES 2013.

Vote : adoption à la majorité des membres présents ou représentés.

- Bilan 2011-2012 et programme de prévention 2013-2014

Mme C. Dutilleul, Conseiller de prévention, présente le bilan « hygiène et sécurité » des années 2011 et 2012. Ce bilan annuel sur l'évolution de la sécurité dans l'établissement est

une obligation réglementaire, conformément au décret de juin 2011. La première partie reprend les indicateurs sécurité, la seconde partie, la médecine de prévention, avec un point sur la démarche globale de prévention, et la prévention du risque incendie dans l'établissement.

M. P. Rutkowski s'interroge sur la répartition des jours d'arrêt. Le nombre de jours d'arrêt pour les accidents de trajets s'est effondré, ce qui est une bonne nouvelle ; par contre le nombre de jours d'arrêt pour des accidents de service a fortement augmenté.

Mme C. Dutilleul lui répond qu'il s'agit bien du nombre de jours d'arrêt et non le nombre d'accidents. Deux accidents de service totalisent à eux seuls 512 jours d'arrêt, ce qui est considérable.

M. O. Birembaux aimerait plus de qualitatif pour ce bilan.

Mme C. Dutilleul poursuit avec la présentation du programme 2013-2014 qui intègre les propositions du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Une discussion s'instaure sur la composition et le rôle du CHSCT.

Compte tenu de la méconnaissance ou du manque d'informations de certains Directeurs, M. le Président propose qu'une présentation des aspects de sécurité de notre établissement soit faite prochainement en bureau élargi.

Mme M. Ledoux demande si le vote du CA porte sur les objectifs et les actions 2013-2014 ou également sur l'état d'avancement des actions et leur délai d'exécution auquel cas, le document présenté n'est pas à jour.

Mme C. Dutilleul lui répond que ce document a été arrêté en mars 2013 pour présentation en CHSCT. C'est le même document qui est soumis au vote du CA, sans modification ni actualisation des données, même si les actions continuent leur progression.

M. E. Cartignies revient sur le statut d'assistant de prévention et demande s'ils seront formés. Il évoque le cas de collègues ayant refusé cette mission au motif des responsabilités et des risques que cela implique.

M. P. Chabasse le renvoie au document relatif au statut des assistants de prévention présentés lors du CA du 27 juin 2013. La formation initiale est un des droits des assistants de prévention. Dès que le groupe à former sera identifié, la formation pourra être mise en place.

M. E. Cartignies avoue n'avoir aucune information quant à la quotité de temps de travail à faire consacrer à ces assistants de prévention.

M. P. Chabasse lui répond que cette durée s'apprécie forcément en fonction de la nature des risques et des lieux concernés. La quotité est libre et doit être inscrite dans la fiche de poste.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, rappelle que la mission des assistants de prévention a été spécifiquement prévue dans le régime indemnitaire des BIATSS.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, insiste sur le fait que cette mission n'est pas du travail supplémentaire. Le régime indemnitaire voté concerne la reconnaissance d'une responsabilité particulière.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité des voix (moins deux abstentions)

- Présentation des comptes de Valutec 2012

M. D. Wautier, Président de Valutec, remercie M. le Président de l'accueillir pour la traditionnelle présentation des comptes de Valutec, filiale de l'UVHC. Les faits marquants de l'année 2012 sont les suivants : renouvellement de la certification ISO 9001, mise en place d'un partenariat avec Bombardier Transport France, installation et mise en service des nouveaux équipements (salle d'ensoleillement, enceinte essais aggravés...), avec un résultat de l'exercice positif (19 023€) dans un contexte économique tendu. Les perspectives de 2013 sont : retrouver dans le chiffre d'affaire les recettes attendues sur les nouveaux équipements, activer le partenariat avec Bombardier, réussir le challenge de la salle d'ensoleillement, poursuivre les actions de diversification, veiller à la bonne intégration et à la formation des nouveaux membres, notamment des apprentis. Concernant les contrats de recherche avec l'UVHC, ils sont passés de 44 en 2011 à 134 en 2012 pour un montant total de 660 302€. Il convient dès lors de continuer cette collaboration active avec l'université, notamment grâce à la participation à des projets de recherche collaborative portés par RAILENIUM, la poursuite de l'action INOPME-Recherche, du projet de Pôle Image et des projets CISIT.

M. le Président le remercie et se réjouit de la jonction avec les laboratoires qui se construit. Il souhaite que cette collaboration s'intensifie et propose d'organiser une rencontre avec les Directeurs de laboratoires pour leur expliquer le rôle de la SATT par rapport à Valutec.

M. D. Wautier ajoute que les membres du CA sont les bienvenus pour visiter les différents équipements.

M. le Président le remercie et propose de passer au point suivant.

- Présentation de la politique du CEPPEPES

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEPES, évoque tout d'abord le retour du CEPPEPES sur le campus du Mont Houy et remercie publiquement l'ensemble des acteurs ayant organisé et facilité ce retour. Le premier constat, du côté des étudiants et des auditeurs, est très positif. Il poursuit en présentant un document relatif à la politique de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) au sein de l'établissement. Il rappelle que la FTLV est une construction globale autour de dispositifs de formation et d'actions contribuant au développement personnel ou professionnel de chacun à tout âge de la vie. L'UVHC est la première université du Nord-Pas de Calais au niveau de l'alternance et bénéficie d'un fort potentiel de développement grâce à l'alternance intégrée et quelques niches en apprentissage. Les axes de développement pour 2013-2014 sont les suivants : mise en place d'un DAEU à distance avec Lille III (MOOC), accompagnement de la VAE en partenariat avec des organismes privés, ouverture de sections en apprentissage, alternance intégrée en formation continue et enfin contrats avec les entreprises pour des formations sur mesure. La réflexion en cours s'inscrit dans l'esprit de la loi ESR du 22 juillet 2013.

M. le Président le remercie. Il confirme que l'idée est de renforcer les lieux où se produit la formation, c'est à dire au niveau des composantes. En l'absence de moyens supplémentaires, il s'agit de mutualiser l'existant.

- Questions diverses

1. M. le Président informe les conseillers que le mandat de M. Sénéchal, Directeur du SIO-SIP arrive à son terme. Il souhaite désigner un administrateur provisoire pour un an pour construire un nouveau projet et écrire de nouveaux statuts du service d'orientation et d'insertion professionnelle, en lien avec la Vice-Présidente chargée des formations. Le collègue choisi est M. Mouldi Sagar, Maître de Conférences en ergonomie à l'ISTV depuis 1992.

2. Mme M. Ledoux a noté l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur le campus et demande quels sont les risques pour la santé.

M. le Président lui répond que le projet de cette implantation remonte à deux ans. Le contact avait été pris avec la société « Orange » en raison des soucis de réception à certains endroits sur le campus. Une étude avait été menée du temps de M. Delhaise indiquant qu'il n'y avait pas de danger pour la santé.

M. O. Birembaux estime que ce qui lui pose problème, c'est le point de chute de cette implantation, entre l'ISTV 1 et l'ISTV 2 : il aurait souhaité que l'antenne soit placée plus loin des bâtiments.

M. F. Barbier demande combien cela rapporte à l'UVHC.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que cette implantation est facturée un peu plus de 3 000€ annuellement.

3. M. P. Rutkowski demande, de la part de M. B. Laurent, quelle est la réflexion menée pour l'occupation du bâtiment Jonas, suite au déménagement de certains collègues dans le nouveau bâtiment CISIT.

M. le Président lui répond que l'aménagement de ce bâtiment n'est qu'au stade de la réflexion. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) prévoyait un déménagement de la Présidence à Froissart et du CEPPEP à la Présidence. Une partie de l'administration pourrait s'implanter dans le bâtiment Jonas mais rien n'est décidé pour le moment.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute que le SPSI a arrêté les grandes orientations en matière de stratégie immobilière sur le campus. La Présidence, trop excentrée, doit être repositionnée, les services généraux, trop dispersés, doivent être regroupés, en cohérence avec la localisation de la Présidence. Le bâtiment Jonas est avant tout un bâtiment à destination de la recherche. Enfin, outre l'aspect financier, il faut également prévoir des zones « tampon » capables d'héberger les services pendant la réhabilitation des bâtiments concernés. Il conclut en assurant que le CHSCT et le CT seront associés à cette réflexion, afin de minimiser les impacts pour les personnels.

4. M. T. Leclercq a bien noté que les statuts de l'établissement vont être modifiés. Il demande quand les réunions sont prévues afin d'en discuter.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'une réunion est prévue pour les élus étudiants. Dans un second temps, il s'agit d'identifier les points clés des modifications instaurées par la loi du 22 juillet 2013 et évaluer le niveau d'ambition de l'établissement (mise à jour « technique » des statuts ou réforme plus importante).

M. T. Leclercq demande si le CEC sera consulté.

M. P. Chabasse lui répond que le Comité électoral consultatif (CEC) arrive à échéance courant janvier 2014. Un nouvel arrêté fixera sa composition, permettant ainsi sa réunion courant janvier.

M. E. Cartignies demande comment les modifications des statuts des composantes vont être synchronisées avec celles des statuts de l'UVHC et selon quelle organisation.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et Pilotage, lui répond que l'ensemble des modifications devront être effectives pour la rentrée universitaire 2014.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 17h20.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Adam
M. Cuminal

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Barbier, Défossez et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Leclercq et Tahiri

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Hanneuse et Truffert
MM. Deremetz, Garnier, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir Mme Batteux à M. Ourak
Mme Adam à Mme Follet
M. Markiewicz à M. Barbier
M. Laurent à M. Rutkowski
M. Jenot à Mme Sforzin
M. Ezzedine à Mme Descargues-Grant
M. Cuminal à M. Birembaux (à compter de 16h)
M. Winter à Mme Ledoux
M. Mallet à M. Leclercq

Fait à Valenciennes, le 25 novembre 2013

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK